

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
11 FEVRIER 2011

---oooOooo---

L'an deux mil onze,

Le onze février, à neuf heures,

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 01 MARS 2011
	Numéro : A 2761

Les associés de la société 1PACT société par actions simplifiée au capital de 200 000 €, divisé en 3000 parts, dont le siège social est fixé ZI la Vigne Aux Loups-Avenue Arago-91380 Chilly-Mazarin, se sont réunis à Les Ulis sur la convocation qui leur a été faite par le président.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme RONDEAU Marie-Joséphine Président, propriétaire de..... 1 260 parts

Madame le Président constate la présence de :

- Mr RONDEAU Jean-Paul, propriétaire de..... 1 650 parts
- Mme BARTHELEMY Anne-Christine, propriétaire de..... 30 parts
- Mr RONDEAU Jérôme, propriétaire de..... 30 parts

Total des parts représentées.. ..2 970 parts

Monsieur le Président constate, en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

- démission du gérant
- nomination d'un nouveau gérant

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

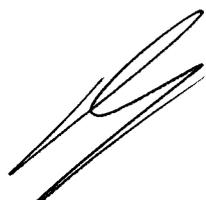
Cette lecture terminée, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés accepte la candidature de Monsieur RONDEAU Jean-Paul demeurant 7 Ruelle aux Fourmis- 91160 Saulx les Chartreux à la fonction de Président de la société en remplacement de Mme RONDEAU Marie-Joséphine, démissionnaire.

Monsieur RONDEAU Jean-Paul est nommé au poste de Président non statutaire sans limitation de la durée de son mandat et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à cette fonction.

- Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui est dit dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le gérant et les associés.

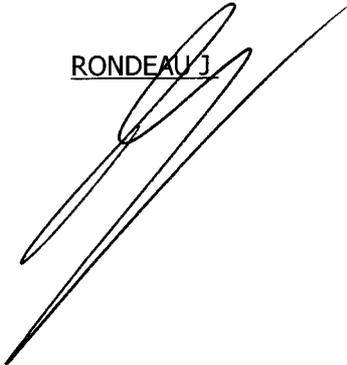
RONDEAU J.P.



RONDEAU M.J.



RONDEAU J.



BARTHELEMY A.C.

